

# COMMENT PAYER MON LOYER ?



La SEMADER met à votre disposition 5 modes de règlement pour permettre à chacun de trouver une solution adaptée à sa situation personnelle.

## ✓ LE PRELEVEMENT

C'est simple, sûr et gratuit.

Le prélèvement régulier sur mon compte bancaire se fait à la date que j'ai choisie parmi les trois qui me sont proposées : le 5, le 10 ou le 15 de chaque mois. Je ne risque pas d'oublier les échéances, je n'ai pas de frais d'envoi, je contrôle le montant à payer avec la quittance de loyer que je reçois chaque mois. Pour cela, il me suffit de faire la demande auprès de mon agence et de remplir le formulaire de demande de prélèvement.

Date	Nature des opérations	Montant (€)
<b>Relève de compte</b>		
05/04/2021	Paiement du loyer antérieur	25,48
05/04/2021	Chèque N° 1012	39,00
Total du solde antérieur (a)		39,00
<b>Détail de votre échéance</b>		
05/04/2021	Loyer de base	270,00
05/04/2021	Allogement log. à personnel	-270,00
05/04/2021	Charges générales	77,00
Total échéance du mois (b)		64,48
Montant à payer après le 05/04/2021 :		103,48

## ✓ LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

C'est simple, pratique et immédiat.

2 possibilités :

- **Je me déplace à mon agence** avec ma carte bancaire pour régler mon loyer. C'est un moyen de paiement sécurisé, facile et rapide.

**NOUVEAU** • **Je paie en ligne** avec ma carte bancaire en me connectant à un espace sécurisé : <https://semader.zapay.fr/> Je me munis de mon numéro de dossier locataire et de mon avis d'échéance afin de saisir le montant de mon loyer. Le montant dû est débité immédiatement et une confirmation de paiement m'est adressée par mail ou par SMS. Je suis libre de choisir le moment de ma transaction dans le respect des délais requis pour payer mon loyer.



Depuis mon ordinateur ou mon smartphone, j'accède directement au site sécurisé ZAPAY en scannant le QR code en bas de ma quittance de loyer.

## ✓ LE PRELEVEMENT UNIQUE

Valable pour un seul paiement, il me permet de régler mon loyer pour un montant déterminé et à une date choisie. Il est sans engagement, gratuit, et je garde l'initiative des paiements.

Muni de mon RIB et de mon dernier avis d'échéance, je me connecte au site sécurisé :

**<https://semader.zapay.fr/>** et je suis les étapes. Je peux me rendre en agence pour être accompagné dans cette démarche.

Sur ZAPAY, je choisis le mode de paiement qui me convient : soit par carte bancaire soit par prélèvement unique.



## ✓ LE VIREMENT BANCAIRE

Muni du RIB de la SEMADER (disponible en agence), je contacte ma banque pour effectuer le virement de mon loyer sur le compte de la SEMADER.



## ✓ LE CHEQUE

Je peux déposer mon chèque, accompagné du coupon de l'avis d'échéance, dans la boîte aux lettres de l'agence ou le remettre à l'accueil de celle-ci. Je peux également l'envoyer par courrier au siège de la SEMADER à l'Etang-Salé.

?

**EST-CE QUE JE PEUX CHANGER DE MODE DE PAIEMENT ?**

**Oui !**

*Vous êtes libre de changer de mode de paiement à tout moment. Par exemple, vous pouvez opter pour le paiement par carte bancaire si vous traversez une période où vos revenus sont irréguliers. Si pour une raison quelconque vous êtes en difficulté, vous pouvez changer la date de votre prélèvement ou payer le solde par carte bancaire.*



### **IMPORTANT**

*Si j'ai des difficultés pour payer mon loyer, je n'attends pas et je prends contact rapidement avec la SEMADER.*